

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 540/93/001/2024-2025 POUR LA FOURNITURE
DES ORDINATEURS PORTABLES A L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES
ASSURANCES (ARCA)**

Date de Publication : 07./03./2025

Date d'ouverture des offres : 07./03./2025

1. Objet du marché

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) lance un Avis d'Appel d'Offres pour la fourniture des ordinateurs portables.

2. Financement du marché

Le Marché est financé par les Subsidés de l'Etat alloués à l'ARCA pour l'exercice 2024-2025.

3. Spécification du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le marché est constitué d'un seul lot à savoir les ordinateurs portables.

Ces ordinateurs sont à livrer dans un délai indiqué dans les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date de réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site officiel de l'ARCA ou être obtenu physiquement au Secrétariat Général de l'ARCA sis à l'Immeuble du Ministère des Finances, 51, Avenue du Japon (Ex Avenue Yaranda), B.P. 7384 Bujumbura, 2ème étage, Bureau 222, Tél : 22 27 63 46/47, sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cinquante mille francs burundais (50.000 FBU)** versé sur le compte **01100632345** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).

Toutefois la consultation sur le site Web n'annule pas la condition d'achat du DAO.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressé par écrit et moyennant accusé de réception au Secrétariat Général de l'ARCA.

6. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de Trois cent quatre-vingt-dix mille francs burundais (390.000 fbu).

Elle sera émise par une banque agréée au Burundi. Le modèle y relatif en annexe au présent DAO devra faire partie intégrante de l'offre. Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse des offres. Elle sera saisie et réalisée en cas du désistement du soumissionnaire en défaut. La garantie devra être mis dans l'enveloppe contenant l'offre technique.

La garantie est libellée en Francs burundais. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit, moyennant accusé de réception au Secrétariat Général de l'ARCA,

NB : Les chèques certifiés ne sont pas acceptés et font objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.

7. Adresse de dépôt des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat Général de l'ARCA, sis au Nouvel Immeuble du Ministère des Finances, 51, Avenue du Japon (Ex Avenue Yaranda), 2^{ème} étage, Bureau 222, B.P. 7384 Bujumbura- Burundi, Tél. (257) 22 27 63 46/ 22 27 63 47, Email : arca@arca.bi.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-haut indiquée au plus tard le 22/3 /2025 à **10h 00** au Secrétariat Général de l'ARCA, Bureau 222.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en date du 22/3 /2025, à **10h30**, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou leurs représentants, dans la salle des réunions de l'ARCA (Salle 209) sis au Nouvel Immeuble du Ministère des Finances, 51, Avenue du Japon (Ex Avenue Yaranda), 2^{ème} étage.

Le procès-verbal d'ouverture des offres sera dressé et contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront une liste attestant leur présence.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique et de l'offre financière.

Fait à Bujumbura, le 06/3 /2025

**LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ARCA
ET PERSONNE RESPONSABLE DES
MARCHES PUBLICS**

Hon. Dr. Joseph BUTORE

